AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6E. ANNEE, No. 10. — MANITOBA. — JEUDI, 3 AOUT, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne compter pour moins de six lignes.

Paiement exige d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colon ne00 0

Redige par un Comite de Redaction

GERMAIN & CIE

Viennent de Recevoir

Les Marchandises Suivantes :

5000 VERGES D'INDIDNNES,

Couleur Garantie

Seulement 8 cts.

LA VERGE.

50 PIECES DE COTON JAUNE

33 Pouces de large,

SEULEMENT 7 CENTINS

LA VERGE.

50 PIECES DE Coton Blanc,

SEULEMENT 10 CENTINS,

LE

Meilleur Assortiment

DE

HARDES FAITES

DANS

WINNIPEG,

et à des Prix qui

DEFIENT COMPETITION.

VENEZ NOUS VOIR,

Vous serez satisfaits,

BLOC DEVLIN,

Crande Rue, Winnipeg

St. Boniface, 27 Juillet, 1876.

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Hôpital-Général, St. Boniface, Manitoba.

13 Juillet, 1876. 1a

VOUZ APERCEVEZ-VOUS QUE LE O. K.

Salon de Barbier-Coiffeur,

est ouvert de nouveau ?

E. H. HILL,

Champion de la barbe et de la coiffure, vous donnera ses soins avec l'art qu'on lui connaît.

VENEZ LUI FAIRE VISITE.

Grande Rue, Winnipeg—à côté de la Banque McMicken.

Winnipeg, 24 mai 1876 6m. 50

Papeterie ! Librairie !

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'école, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poetiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. n–50

On demande des Droits de Metis

"SCRIPS"

ARGENT COMPTANT PAYE POUR SCRIPS.

A. W. BURROWS.

Vis-à-vis le Magasin de Fer de McKENNY,

PORTE VOISINE DU SALON ROUGE.

Winnipeg, 6 Juillet, 1876. 3m

Examen des Instituteurs.

Il y aura, les 15 et 16 du mois d'AOUT prochain, au Collège de St. Boniface un examen des Instituteurs qui désireraient obtenir des Diplômes pour se livrer à l'enseignement dans nos Ecoles Catholiques.

Par Ordre,
ÉLIE TASSÉ,
Secrétaire du Conseil Catholique de l'Instruction Publique.

St. Boniface, 27 Juillet, 1876.

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste, Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

M. DUBUC donne beaucoup d'attention à la passation des Actes et Contrats, en Français et en Anglais, à la Collection des Dettes, aux Applications de Patentes, et se charge de retirer du Bureau des Terres les Scrips de Métis et d'Anciens Colons.

Winnipeg, 1er Juillet 1876.

W. H. LYON,

GRANDE - RUE,—WINNIPEG,

Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste,

—IMPORTATEUR—

DE GROS ET DE DETAIL,

COMMERÇANT EN PRODUITS, ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES

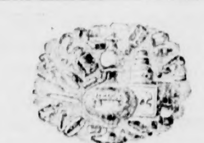
et

MARCHAND-A-COMMISSION EN GENERAL.

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espèce de Marchandises qui lui sont faites ; il en est rendu compte sans delai

Avances libérales faites sur des consignations

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m



Entrepot Medical

DE

M. BANKS,

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

Assortiment complet de toutes les Drogues, Médecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 5 Mai, 1876. 6m 48L.

LA COMPAGNIE DES PARATONNERRES.

(CABLE LIGHTNING ROD CO)

DE ST. CLOUD,

Est maintenant prête à pose. des paratonnerres sous le plus court avis.

Son approvisionnement de tiges, etc., est supérieure à aucune autre dans la Province. Une pratique de 29 ans dans cette branche d'affaires prouve la satisfaction qu'elle a donnée au public en général.

Depot de $1,000 de caution.

N. VAN LOON,
Agent Général, St. Cloud

LEON DUPONT,
Agent Spécial, Winnipeg.

St. Boniface, 22 Juin, 1876. j-n-o

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. E. S. ROYAL, Gerant.

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL

" Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Propriétaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. L77

LES ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabriqué dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années se sont appliqués à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections ; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de S'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciées :

Prix Extremement Bas pour ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comté du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis.*

ADRESSE :

ALLEGER, BOWLBY & CIE,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, C. P. BOWLBY, T. B. McMURTRIE, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a



LE "METIS."

Jeudi, 10 Aout, 1876.

L'*American Catholic Quarterly Review* de janvier dernier publie un article de **S. G. Monseigneur Becker** sur l'*Education classique du jour*. Sa Grandeur critique très sévèrement les institutions américaines, et démontre le caractère tout superficiel de l'enseignement des colléges de la République. Un certain nombre de maisons catholiques échappent pourtant à cette censure dirigée surtout contre les colléges et universités protestantes.

Les lois scolaires sont imprimées et la copie française contient une excellente table des matières faite avec soin et clarté. Pour se renseigner sur quelque point de la loi, il suffira de référer à cet *index* qui signale sous vingt cinq chefs différents, les devoirs des officiers chargés de mettre la loi en opération et tout ce qui concerne l'enseignement en général, C'est un travail fort utile et qui devra faciliter de beaucoup l'intelligence de nos statuts et les recherches des intéressés. On pourra s'en procurer en s'adressant au Surintendant M. Elie Tassé ou au Bureau du Secrétaire Provincial.

Un M. Cameron, instituteur, gradué de l'Université de Toronto, a écrit au Bureau des Examinateurs de la Section Protestante du Bureau d'Education, pour leur annoncer, qu'il n'était pas disposé à se soumettre à un examen devant eux pour obtenir un diplôme d'instituteur Il prétend que ses certificats et diplômes de l'Université de Toronto devraient établir suffisamment sa capacité sans être obligé de subir un examen. Le Surintendant des Ecoles Protestantes lui a répondu que la loi exigeait l'examen de tout instituteur avant de lui accorder un diplôme, et qu'il n'était pas au pouvoir du Bureau des Examinateurs de changer cette loi.

Nous ne voulons pas intervenir dans cette discussion, mais il nous semble que la clause II de la 36e Vict. qui confère à chaque Bureau le droit de *faire des arrangements pour examiner et diplômer ses instituteurs*, annule la disposition de l'Acte 34 Vict. statuant que les commissaires ne devront engager que des instituteurs ayant subi leurs examens devant le Bureau. En effet, si chaque Bureau a le privilége de faire "ces arrangements" il s'ensuit, d'après nous, qu'il reste juge de la qualification des aspirants, et qu'il peut les diplômer sans examen préalable, s'ils sont porteurs de certificats d'une classe supérieure à l'enseignement donné ici.

A NOS COMPATRIOTES DE QUEBEC ET DES E.-UNIS.

Les paroles si patriotiques et si vraies prononcées à la dernière réunion de la Société de Colonisation par le R. P. Lacombe ne resteront pas sans résultats. Elles devront stimuler le zèle des membres et imprimer l'avantage la saine direction aux efforts tentés.

Grâce à Dieu, il nous en arrive presqu'à chaque vapeur; les uns viennent avec leur famille, d'autres viennent voir; plusieurs viennent essayer, tous sont attirés par l'appât d'améliorer leur existence matériel le; et presque tous, sinon tous, sont heureux, contents, et satisfaits. Bien plus, l'esperance nous enseigne que quiconque vient seulement passer quelques mois à la Rivière Rouge, ne peut s'empêcher d'y revenir tôt ou tard. Il faut donc qu'il y ait quelque chose ici, sol, campagnes, nature, ciel, état social, condition religieuse, qui fascine et entraine.

En effet Manitoba n'est pas le paradis terrestre, mais c'est une province dont les terres d'une fertilité sans pareille au monde appellent les bras et le travail du cultivateur. C'est un pays nouveau, d'une population assez faible, et par conséquent sans grand avantage immédiat pour l'ouvrier par exemple, pour l'homme de profession sans capital, pour plusieurs industries: ce qu'il faut d'abord avant tout ce sont des cultivateurs, des gens qui, en arrivant, ont les moyens de s'établir plus ou moins bien sur une terre.

Le R. P. Lacombe n'a pas pris d'autre texte dans ses conseils au divers groupes de population du Canada et des Etats-Unis qu'il a visités l'hiver dernier.

Sans doute, chacun est libre de venir s'établir à Manitoba, qu'il soit pauvre, riche, ouvrier, journalier, garçon ou marié; mais alors chacun le fait sur sa propre responsabilité. Non pas que nous ne soyions prêts à donner toute l'assistance et les sympathies possibles à ces braves compatriotes; mais, s'ils ont quelques déboires, le blâme n'en doit remonter à personne.

Nous n'avons cessé de dire à tous les canadiens des Etats-Unis et de Québec qui ont quelques moyens et veulent faire un bel et bon établissement pour eux et leurs enfants:—Venez à Manitoba; la terre produit 20 pour 1; par un arbre à abattre pour semer; des prairies naturelles sans limites; tous les avantages possibles pour élever. Si vous voulez vous établir sur les terres de la Couronne, vous avez droit et chacun de vos garçons aura droit à sa dix huitième année à une terre de 160 acres, sans avoir rien autre chose à payer que $16.00. Si, au contraire, vous voulez vous établir dans les vieilles paroisses, rien de plus aisé que d'y acheter une terre, à des prix très modérés et avec de grandes facilités de paiement. Les saisons sont comme en Canada, et le climat est extrêmement sain. Notre clergé est dévoué, zélé, aimé et digne de l'estime et de l'amour de tous. Nos écoles sont sur un bon pied, et les catholiques ne sont pas obligés de payer pour le soutien des écoles protestantes, comme aux Etats-Unis. Comme la récolte promet d'être extraordinaire cette année, la vie va devenir d'une facilité inouie. Le pain se vendra quelques sous seulement, la viande diminue toujours, et les légumes seront à très-bas prix. Le temps est donc ou ne peut plus propice pour vous nos compatriotes qui avez quelque argent, de *venir de suite* vous établir sur nos terres magnifiques."

Voilà le langage invariable que nous avons toujours tenu et que la Société de Colonisation tient dans toutes ses lettres et dans tous ses rapports avec le dehors.

Il importe en outre que la colonisation se fasse en grand nombre afin d'organiser de suite des paroisses et des arrondissements d'écoles. L'avenir appartient à ceux à qui se ront emparés du sol.

M. Bannatyne, député aux Communes, du Comté de Provencher, nous adresse la lettre suivante écrite en anglais et que nous avons dû traduire:

Winnipeg, 3 août, 1876.

Au Rédacteur du *Métis*,

Monsieur.—Je vous prie de corriger une allégation faite dans votre numéro du 27 ultimo, au sujet de certaines nominations françaises que l'on m'accuse d'avoir refusé de recommander auprès du gouvernement fédéral.

Ainsi, je vous assure que celui qui vous a renseigné de cette manière a dit une fausseté, *malicieusement et délibérément*. Le seul cas qui pourrait peut-être expliquer cette affirmation est celui-ci: M. DeCazes vint me prier un jour d'adresser une lettre au Ministre de l'Intérieur pour recommander la nomination de M. Martineau au poste d'Agent des Sauvages pour le Lac Manitoba. Je lui répondis que je ne le pouvais, ayant déjà recommandé un autre pour cette même position. Autrement, je l'aurais fait avec plaisir.

En ce qui concerne le Bureau de Poste de la Rivière au Rat, je n'ai pu malgré mes instances, décider le Maître Général des Postes, à l'ouvrir cette année.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur.
Votre obéissant serviteur,
A. G. B. BANNATYNE.

En publiant l'autre jour, ce dont se plaint M. Bannatyne avec une vivacité excessive, peut être, nous n'avions aucunement l'intention de lui nuire. Non, nous serions heureux au contraire de n'être jamais forcé de lui adresser un reproche, et de le voir remplir son mandat avec succès pour lui même et satisfaction complète pour ceux qui le lui ont confié. Les intérêts que représente M. Bannatyne sont ceux d'un comté catholique et français: ils sont ceux que nous partageons et que *Le Métis* défend. Il est donc naturel que la conduite politique de notre député ne nous soit pas indifférente, et que nous lui signalions ce qui peut nous paraitre soit un oubli ou un écart.

Expliquons maintenant avec calme et franchise notre position dans le cas actuel.

Les renseignements qui nous ont permis d'allèguer ce que M. Bannatyne prétend *être malicieusement faux* ne pouvaient être accueillis par nous avec défiance. Le caractère de leurs auteurs repoussait alors, comme aujourd'hui, tout soupçon de malveillance, ou de mensonge froidement calculé. Nous regrettons donc que notre correspondant ait cru devoir faire usage d'expressions aussi risquées. Nous le déplorons d'autant plus qu'il semble admettre une partie au moins de la vérité. En effet, M. Bannatyne avoue avoir refusé de recommander M. Martineau, mais il ajoute, comme correctif, qu'il avait déjà appuyé la nomination d'un autre.

Nous ne voulons pas nous attarder à discuter s'il était ou non impossible à M. Bannatyne de dire une bonne parole en faveur de M Martineau, même après avoir spécialement recommandé la candidature de son choix. Ceux qui connaissent quelque chose de ces demandes officielles de places ou d'emploi, ne verront guère comment M. Bannatyne eût pû se compromettre en agissant ainsi.

Mais nous disions tout-à l'heure que le caractère des auteurs de nos informations nous avait semblé en garantir l'exactitude. Pour être mieux compris, nous préciserons

Lorsque M. Martineau partit pour Ottawa, il rencontra, dit-on, M. Bannatyne à Moorhead et lui apprit qu'il s'efforcerait d'obtenir durant son voyage, une agence des sauvages à Manitoba En même temps, M. Martineau requérait d'avance les bons offices de M. Bannatyne.

Rendu à Ottawa, M. Martineau pria M. DeCazes d'aller voir M. Bannatyne, et c'est alors que le député de Provencher lui fit le refus qu'on sait. M. Bannatyne avait-il oublié sa conversation avec M. Martineau? Oui apparemment, puisque dans l'intervalle, il avait engagé son influence entière au service d'un autre. Avait il aussi oublié qu'il y avait plus d'une agence de ce genre à Manitoba? Nous aimons à le croire.

Voilà les faits tels qu'on nous les a relatés pour le cas particulier auquel se restreint notre correspondant, et auquel nous voulons également bien nous borner...

Nouvelles Religieuses.

Une Dlle, Beaulieu de Sorel, P.Q., malade depuis quatre à cinq ans, et presque toujours mourante durant ce temps, a recouvré complètement la santé depuis quelle a assisté au pélérinage à Ste. Anne, qui a eu lieu il y a quelques jours par le vapeur *Cultivateur*.

On nous informe que le jour de la fête de Ste. Anne, une vieille femme, infirme depuis longtemps et qui assistait à la grande cérémonie qui a eu lieu ce jour à Yamachiche P. Q. à l'occasion de cette fête, s'est trouvée tout à coup guérie au grand étonnement de tous ceux qui l'entouraient. La pauvre femme, folle de joie, s'en est retournée chez elle sur ses deux jambes, après avoir laissé ses béquilles dans la chapelle où le miracle s'est opéré.

Une correspondance de Lourdes, en date du 4 juillet, parle en ces termes d'un nouveau miracle qui s'est opéré le jour même, dans ce lieu bénit:

"Ce matin une guérison miraculeuse a eu lieu. Madeleine Lancereau, de Poitiers, âgé de soixante-un ans, connue par un grand nombre de pélerins comme ne pouvant marcher qu'avec des béquilles, depuis dix neuf ans, a été radicalement guérie pendant la messe du nonce à la grotte."

Nous regrettons d'apprendre que Mgr. Connolly, archevêque d'Halifax, est décédé. On attribue sa mort à une insolotion dont il avait été frappé. Mgr. Connolly vint d'Irlande au Canada il y a environ trente six ans, avec feu Mgr. Walsh. Il fut douze ans vicaire général à Halifax, après quoi il fut nommé évêque de St. Jean, N.B. A la mort de Mgr. Walsh, en 1858, il lui succeda comme archevêque d'Halifax. Il était hautement respecté et vénéré, non seulement par ses ouailles, mais par toute les classes de la société, sans distinction de croyance religieuse.

La Guerre des Sioux

New-York 21,—Une dépêche de Sage Creek à la *Tribune* contient ce qui suit:

"Les 2,300 cheyennes appartenant à l'agence de Red Cloud, sont presque tous partis vers le nord; ils n'ont laissé derrière eux qu'environ 300 hommes ou enfants Les munitions sont en grande demande; les Indiens ont offert un cheval pour trente cartouches. Environ cent indiens ont été blessés, dans le combat avec le général Crooks, en juin dernier; ils sont soignées chez leurs amis, à l'agence La mort des indiens, tués dans cet engagement a causé un deuil profond. Les indiens reconnaissent avoir perdu 286 morts dans le combat avec le général Custer. Red Cloud a armé et envoyé à Sitting Bull un grand nombre de guerriers. Les rations de viande, délivrées le 10 courant, ont été arrachées aux femmes et aux enfants pour servir à la nourriture des troupes. Sur 13,000 indiens qui appartiennent à l'agence, 4,000 sont absents à l'heure qu'il est, et l'agent ne peut cacher plus longtemps que ces indiens sont, pour la plupart, partis pour aller rejoindre Sitting Bull.

Washington, 23.—Le général Sherman annonce que toutes les troupes du nord-ouest ont reçu ordre de se rendre dans les endroits menacés par les indiens, at que ses forces suffiront à mettre en déroute les tribus hostiles. Il dit que la question indienne ne sera définitivement réglée que lorsque le gouvernement enlèvera les chevaux des indiens. Quant à la nouvelle de la mort de Sitting Bull, il dit que cet événement, en admettant qu'il soit confirmé, n'aura aucune influence sur le conflit, car vingt chefs indiens sont en état de le remplacer.

New York, 24—Une dépêche de Washington dit que le général Sheridan va se mettre en campagne pour prendre en personne la direction des opérations contre les Sioux. Le plan auquel on s'est arrêté est d'opérer un mouvement combiné de trois colonnes des troupes. La seconde colonne marchera directement contre les Indiens et une autre contre leurs villages.

Le général Sheridan va établir ses quartiers généraux en campagne à quelque point avantageux sur Goose Creek, à environ 40 milles au nord-ouest du port Kearny et près du champ de bataille du général Crooks, sur Rosebud

Ces colonnes formeront en totalité entre 3,000 et 4,000 hommes.

En parlant de la guerre, le général Sherman a dit qu'elle sera opiniâtre et sanglante, que les chefs indiens auront matériellement le choix de la position, qu'il sera nécessaire de les rencontrer partout où ils pourront être pris.

Le général Sherman estime les forces des Sioux maintenant sous les armes, à 2,500, et il met en évidence le dessein de l'administration de faire du châtiment des Sioux pour leur hostilité actuelle une leçon qui ne devra jamais être oubliée par cette nation encore puissante.

Washington, 24.—Le général Sheridan télégraphie au général Sherman que le colonel Merritt joindra le général Crooks, le premier août, avec dix compagnies de cavalerie et Crooks mande à Sheridan qu'il est en marche pour coopérer avec Ferry.

Washington, 24—Le Commissaire des Affaires Indiennes télégraphie aux agents des agences de Red Cloud et de Spotted Tail de remettre leurs charges au bureau militaire au camp Robinson et au camp Sheridan respectivement afin d'entretenir dans ces conjonctures difficiles une harmonie parfaite entre les officiers militaires et civils près des agences, et, de prévenir ainsi toute difficulté possible entre les officiers et les agents.

Nouvelles Canadiennes.

On nous mande des Trois-Rivières que les Travaux du chemin de fer du nord sont poussés avec activité.

Lundi dernier, le Rév. M. Malo, curé de Bécancour, diocèse des Trois Rivières, célébrait la cinquantième anniversaire de son élévation à la prêtise. Un grand nombre de prêtres assistaient à cette cérémonie. Sa Grandeur Mgr. Moreau, qui est un enfant de Bécancour, rehaussait de sa présence cette grande fête d'un vétéran du sacerdoce.

Ces jours derniers, le Révérend M. Ludger Têtu, prêtre, professeur de rhétorique, au collège de St. Anne, laissait St. Roch des Aulnets en yatch pour se rendre au milieu de sa famille, à la Rivière-Ouelle.

Le défunt était fils du Dr L. Têtu de la Rivière-Ouelle et frère du Rév. Henri Têtu, secrétaire de l'archevêché de Québec.

Bernabé Larocque et Hugh McMillan, deux cultivateurs résidant à deux milles du village de Cumberland Ontario, se sont querellés, parce que les vaches de McMillan en vahissaient les champs de Larocque et qun ce dernier leur faisait donner la chasse par son chien. Après échange de paroles amères ils en vinrent aux voies de fait, et McMillan se rua sur Larocque avec une fourche à trois dants, l'atteignant sur le côté et la poitrine, près du cœur. Le Dr. Ferguson, mandé à l'instant, prodigua ses soins professionels avec toute l'habileté possible, mais Larocque succomba.

Le Dr. Church a fait l'autopsie du corps de Larocque. Le jury a rendu un verdict constatant que le défunt est mort des blessures reçues de la main de McMillan.

McMillan, le meurtrier de Barnabé Larocque, de Cumberland, a été arrêté et est maintenant dans la prison à L'Original.

Veuf depuis l'année dernière, McMillan a tué son épouse dans un moment où elle travaillait en face de sa ferme. La malheureuse femme mourut un mois après l'accident Il fut acquitté parce qu'il l'avait prise pour un ours. Son procès aura lieu aux prochaines assises de L'Original. Il a 60 ou 65 ans.

La victime était âgée d'environ 28 ans et laisse une femme et un enfant.

Nouvelles D'Europe.

(Résumé Télégraphique.)

Londres, 18–Une dépêche de Vienne au "Times" dit que des informations sûres de Constantinople mentionnent que le Sultan est démoralisé, et évite de voir ses ministres Ses manières étaient étranges la dernière fois qu'il les reçut. La cérémonie de l'investiture a été différée à cause de la condition morale où il se trouve. L'état de choses, s'il continue, deviendra tout-à-fait intenable.

Une dépêche de Vienne, au "Daily News" dit que l'Angleterre s'est déclarée prête à acquiescer à l'accord des deux empereurs sur des conditions comprenant le maintien de la Turquie, sauf que les provinces pourront acquérir leur propre indépendance.

Londres, 18.—Une dépêche de Patakin au "Times" dit, relativement au rapport du général Olympies sur les cruautés exercées par les Turcs, que ceux-ci ont tué plusieurs centaines de femmes et d'enfants en Bosnie. Ils mettent en pièces ces infortunées et les enfants, les jetant et les recevant sur la bayonnettes. Ils coupent le nez et la tête aux morts et aux blessés, tandis que les prisonniers turcs blessés sont traités avec la même férocité qué les Serbes.

Versailles, 21.—Le Sénat a rejeté par un vote de 144 contre 139 la loi du gouvernement rendant à l'Etat le droit exclusif de conférer les dégrés dans les universités.

Paris, 22.—Les journaux républicains ont fait de vifs commentaires sur la conduite du Sénat qui a repoussé la loi ayant pour but de rendre au gouvernemdnt le droit exclusif de conférer les dégrés universitaires. Les journaux conservateurs sont très modérés et déclarent que ce vote n'amènera pas une crise, puisque le ministère n'a pas posé la question de Cabinet.

Paris, 22—Une rumeur circule que M. Waddington, ministre de l'Instruction Publique, a résigné en conséquence du rejet par le Sénat du bill sur la collation des grades.

New-York, 22.—Une corespondance de Constantinople dit que les atrocités commises par les Bashi Bazouks, les Circassiens et autres troupes irrégulières turques dans la Bulgarie, sont affreuses. Ils ont brûlé plusieurs villages, laissant des milliers de chrétiens sans asile. Ils ont massacré de sang-froid plusieurs milliers de Bulgares, sans distinction d'âge ou de sexe.

Cent Bashi Bazouüs ont été arrêtés par ordre du gouvernement ottoman comme ayant participé à ces barbaries, et ils auront immédiatement leur procès.

Paris, 23–Les souscriptions à l'emprunt de Paris ont couvert cinquante-quatre fois la somme requise.

Londres, 24.—Le *Market Lane Express* dans sa revue hebdomadaire du commerce de grains, dit: "La perspective d'une bonne récolte parait maintenant certaine d'être réalisée. Le foin a été recueilli dans une excellente condition, quoiqu'il ne soit pas tout à fait aussi nourri qu'il l'aurait été avec un printemps plus favorable. La moisson souffre maintenant de la pluie

La récolte du blé en France et en Allemagne est satisfaisante.

Le trafic local manifeste un état continuel de dépression. Le blé a baissé d'un chelin sterling par mesure de huit boisseaux, et tombera probablement encore plus bas.

NOUVELLES LOCALES.

—Le Rév. P. McCarthy du Lac Manitoba, était ici dimanche dernier.

—M. Bonaimé offre son emplacement en vente à St. Boniface.

—M. Machar, de la Commission des Titres, est arrivé mardi dernier.

—Sa Grâce Mgr. Taché a été indisposé ces jours derniers.

—Le Rév. M. Filion, de St. Agathe, était ici cette semaine.

—Nous avons eu un violent orage hier soir.

—Nouvelle rupture du câble de la traverse, hier, après midi.

—Les légumes de toute sorte abondent sur le marché: la récolte en est énorme, cette année.

—M P. T. Demers a vendu cette semaine, un nombre considérable de bêtes-à-cornes.

—Sept cents Islandais sont venus rejoindre la colonie du Lac Winnipeg.

—Les autorités municipales de Winnipeg parlent de faire proclamer un jour de fête civique.

—M Philippe Kierkowski, avocat de Montréal est arrivé ici mardi, dans l'intention de s'y fixer.

—Cette année, les RR. SS. Grises, devront entrer en retraite le 21 courant, à St. Boniface.

—L'endroit ou la ligne du télégraphe traverse la Rivière Bataille a été nommé Battleford.

—Le prix de passage par la diligence de Winnipeg à Moorhead est réduit à $12.

—Nous avons eu samedi après midi un orage accompagnée d'éclairs et de tonnerre.

—M. Levreault fait ériger à St. Boniface une jolie maison, en arrière de la résidence de l'Hon. M. Girard.

—La retraite annuelle des RR. Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, a commence lundi dernier, à Winnipeg.

—Des soumissions ont été demandees pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville, Winnipeg, pour y installer les bouchers

—Le contracteur du Pacifique Canadien, Mr. Sifton, emploie actuellement 270 hommes, et il voudrait en avoir encore 200.

—Dimanche dernier, plusieurs canadiens des Etats-Unis nous sont arrivés. Le mouvement va bien: Tant mieux.

—La période pendant laquelle il est defendu de tuer les perdrix, poules de prairie, canards et bécasses, expire mardi le 15 courant.

—Ceux qui aspirent à l'enseignement dans les écoles catholiques ne doivent pas oublier que l'examen a lieu mardi et mercredi prochains, au College de St. Boniface.

—L'Hôtel de Ville de Winnipeg est pour toutes les avanies. Une bourrasque de la semaine dernière en a fait tomber les cheminées en briques

—Le Rév. M. Giroux, parti il y a plus d'un mois pour aller donner une mission au Fort Francis, est revenu ces jours derniers. Il était mardi à St. Boniface.

—M le Colonel Provencher, Commissionnaire des Sauvages, M. H. Martineau, agent, et M. De Cazes, sont partis hier pour le Lac Manitoba où ils vont payer les annuités des sauvages.

—Lundi dernier, James Smith accusé d'attentat à la pudeur sur la personne de Catherine Slater, a été trouvé coupable et condamné à six semaines de prison aux travaux forcés.

—Il paraît qu'un grand nombre de bateau plats *flat boats* sont actuellement en construction à Fargo. Ils doivent être chargés de bois de construction, de farine, et descendront à Winnipeg.

—MM. René et Morency sont allés visiter les terres de la Baie St. Paul, ces jours derniers, en compagnie de MM. LaRivière et Tasse. Ils sont revenus enchantés de l'endroit et de la merveilleuse apparence des moissons.

—Une neuvaine préparatoire à la fête de l'Assomption de la Ste. Vierge, commencée lundi dernier à la Cathédrale, se continue tous les soirs par la bénédiction du St Sacrement à sept heures. La fête aura lieu mardi, 15 courant.

—La question de la fermeture à heure fixe des magasins et places d'affaires occupe depuis quelque temps la population mercantile de Winnipeg. La plupart sont pour la fermeture de bonne heure; mais il y a encore quelques récalcitrants.

—On évalue à plus de 1,500 le nombre des charrettes chargées de provisions expédiées par le gouvernement dans les différents postes de l'Ouest depuis ce printemps: et a 2,000 le nombre de voitures envoyés par les traiteurs et la Cie. de la Baie d'Hudson.

—Nous lisions ces jours-ci, dans une feuille de Fall River, Mass., que les salaires des travailleurs dans les fabriques, devaient être encore diminués. Cette nouvelle pourrait intéresser nos compatriotes dernièrement partis de cette ville, ou des environs et qui sont aujourd'hui au milieu de nous.

—Quatre familles canadiennes-françaises sont parties de St Boniface la semaine dernière pour aller s'établir au Fort Edmondton, sur la Saskatchewan. Ce sont les familles de MM. Joseph Lamoureux, Amable Lamoureux, Théophile Lamoureux, et Wilfrd Bissonnette. M. Joseph Lamoureux avait déjà demeuré au Fort Edmondton. Les trois autres sont des canadiens arrivés récemment des environs de St. Jean, P.Q.

—Ceux qui seraient tentés de trouver la vie difficile ici n'auraient qu'à ouvrir les journaux de Québec et des Etats Unis pour se convaincre de la supériorité de notre position. L'hiver ne s'annonce pas, du moins, comme à ces endroits, sous d'aussi sombres couleurs Nous aurons, selon toute probabilité, une superbe récolte, ce qui devra réduire de beaucoup le prix des articles de consommation journalière.

—Une nouvelle série de *scrips* de Métis chefs de famille pour la paroisse de St. Andrews est arrivé au Bureau des Terres. La première série arrivee il y a environ deux mois, comprenait les *scrips* des personnes de cette paroisse dont les noms commençaient par les premières lettres de l'alphabet jusqu'à la lettre H. La dernière s'étend jusqu'à la lettre O inclusivement

—Le Rév. P. Allard est revenu lundi de sa visite aux Métis et sauvages du Fort Alexandre. En s'en revenant, le Rév. Père a été retardé par les vents contraires sur le Lac Winnipeg. A un certain endroit il est resté quatre jours sans pouvoir bouger. Comme il n'avait pris qu'une quantité assez limitee de provisions, il s'est trouvé obligé de jeuner, aussi que se compagnons de voyage, sur une des Iles désersertes du Lac Winnipeg.

—Les deux individus arrêtés par Power le 2 courant chez M Pierre Delorme pour avoir volé un portefeuille contenant de l'argent se nomment Michæl Schers et Michæl Bach. Ils avaient volé $706 à MM. Balkman et Seuz, arrivés récemment du Minnesota avec un troupeau d'animaux. Power a trouvé sur eux $660 et un certain nombre de jones et autres objets d'orfèvrerie. Ils ont subi leurs procès vendredi dernier, devant Son Honneur le Juge McKeagney et ont plaidé coupables. Pour explication ils ont dit que le portefeuille en question trainait continuellement autour de la tente, dans les wagons, et devait naturellement être volé ou perdu, un jour ou l'autre, et que l'argent à été trouvé dans l'herbe, à une petite distance de la tente. Ils ont été tentés au-delà de leurs forces et ont cédé à la tentation. Ils se sont partagés l'argent et ont pris la diligence pour les Etats-Unis. Le juge a eu égard à leur franche et candide déclaration et ne les a condamnés qu'à six mois de prison.

VARIETES.

Un étudiant en droit demandait à un de nos plus savants magistrats:

—En Turquie, peut-on appeler d'une sentence en matière criminelle, et l'arrêt peut-il être cassé?

—En pareille matière, répondit ce grave personnage de son air le plus sérieux, il n'y a "cassation" que dans un seul cas.

—Lequel?

—Quand la corde *casse!*

∴

Une anecdote inventée par le *Blackwood Magazine* pour prouver que les français ont l'amour exagéré des distinctions et des panaches. L'auteur est M. Frédéric Marshall:

Le grand Napoléon, passant un jour une revue de vieux grognards réformés, aperçut un grenadier manchot, sur la poitrine duquel ne brillait aucune décoration.

—Où as-tu perdu ton bras, lui demanda-t-il.

—A Austerlitz, sire.

—Et tu n'a pas été décoré?

—Non, sire, on m'a oublié.

—Tiens, voilà ma croix; je te fais chevalier.

Et l'empereur détacha sa décoration, qu'il remit au grenadier.

—Ah! reprit le grognard, Votre Majesté me fait chevalier parce que je n'ai perdu qu'un bras. Qu'aurait-elle fait si j'en avais perdu deux?

—Je t'aurais fait officier.

Aussitôt le grenadier tira son sabre et se coupa l'autre bras!

Un mot, mais un seul. Avec quoi ce généreux grognard se coupa-t-il le second bras s'il était manchot?

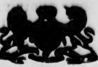
Il est vrai que M. Marshall doit s'être souvenu du mot: Impossible n'est pas français.

∴

Il n'y a pas de mode plus juste de faire affaires que celui de de Daniel F. Beatty, ni rien qui prouve d'avantage la confiance dans la supériorité de ses instruments sur tous les autres Il garantit ses pianos et ses orgues pour six ans, donne cinq jours pour les essayer, et rembourse l'acheteur s'il n'est pas satisfait. Ce moyen met ses instruments en concurrence avec les autres et ils en sortent toujours victorieux. Adressez toute correspondance à Daniel F. Beatty, Washington, Warren County, N. J.—Voir l'annonce.

DECES

A Notre-Dame de Lévis, le 18 du courant à l'âge de 72 ans, M. Ezechiel Nolin, ancien citoyen du lieu.



HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 20 Juillet, 1876.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix pour le Comté judiciaire de Selkirk :

James H. Ashdown, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, **John Villiers** de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Henry McQuaed, fils, de Lorette, Ecuyer.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 26 Juillet, 1876.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Magistrats de Police en conformité de l'Acte 39 Vict. Cap. IV des Statuts de Manitoba intitulé : " Acte concernant la nomination de Magistrats de Police et autres officiers."

Pour le Comté de Lisgar :

Donald Gunn, sénior, de St. Andrew **Nord**, Ecuyer.

Pour le Comté de Marquette Ouest :

Francis Ogletree, du Portage la Prairie, Ecuyer.

Pour être Juges de Paix pour le Comté judiciaire de Provencher :

Joseph Amirault et **Joseph Berthelet**, fils, de Ste. Agathe, Ecuyers.

Pour être Commissaires pour prendre les affidavits in B. R. en conformité de la 35ème section de la 35ième Vict. Cap. 3 des Statuts de Manitoba.

John O'Reilly, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, **W. H. Ross**, avocat, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Notaire Public :

W. H. Ross, avocat, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Gardiens d'Enclos, pour la Paroisse de St. Boniface :

Guillaume Desautels, de St. Boniface, Gentilhomme.

Pour la Paroisse de Ste. Agathe :

Joseph Berthelet, père, de Ste. Agathe, Gentilhomme.

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

EXTRAITS des Minutes en Conseil d'une Assemblée tenue à l'Hôtel du Gouvernement le 25ième jour de juillet 1876.

Sur le rapport de l'Hon. Ministre des Travaux Publics le 3ième règlement de la Traverse entre Winnipeg et St. Boniface est amendé en substituant 10.30 heures au lieu de 9 heures dans la première ligne, et le règlement se lira comme suit :

Le bac à vapeur devra commencer à traverser à six heures tous les matins et continuera jusqu'à dix heures et demie (10.30) de l'après midi, et ne devra pas en aucun temps entre le temps susdit demeurer de chaque côté de la rivière plus de (5) cinq minutes, traversant la dite Rivière Rouge tous les (10) dix minutes et faisant six traversées par heure, excepté les dimanches pendant le service divin que le bac à vapeur ne sera pas obligé de traverser : le traversier cependant devra avoir prêt en tout temps un bateau pour traverser les piétons de chaque côté de la Rivière pendant la messe.

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quinzième jour du mois de Juin et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quinzième jour du mois de Juin auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, le trente-et-unième jour du mois de juillet prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notredite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce vingt et-unième jour de mai dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante - et - seize, et de Notre Règne la Trente-neuvième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Avis.

Tous ceux qui ont des impressions à faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

'LE METIS,'

avant d'aller ailleurs.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, telles que

Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres d'affaires,
Circulaires,
Tetes de comptes,
Placards,
Programmes,
Affiches,
Lettres funeraires,
Billets,
Brochures,
Livres,
Etc., Etc., Etc.

Le tout se fait dans les meilleurs goûts et à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

: oo :

Les Bureaux de *Le Metis* sont sur l'Avenue Provencher à St. Boniface, Manitoba.

LOTERIE AU PROFIT
DES
RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314......	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur.........	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550..............	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congregation) estimés, chacun à $450...	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur..	480 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur...........	100 00
7.—Un tableau sur toile, " Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien........................	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur...	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets.....................	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets.....................	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets.....................	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets.....................	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets.....................	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets...........................	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets...........................	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets...........................	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$16,420 00

100,000 BILLETS.

President Honoraire,—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montréal.

Secretaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S. S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archevêché de St. Boniface.

Winnipeg, 23 Mars, 1876. 3m1.56



AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le présent notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service ou Département pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la réquisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes en compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur, Hôtel du Gouvernement, 1er Mai, 1876. 1m o 1.55